

LA PRALINE BUISSONNIERE

organisée par LA CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT GENIX

DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

REGLEMENT DE LA RANDONNEE PEDESTRE

- Chaque participant déclare être apte à la pratique de la randonnée et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité.
- Des contrôles-ravitaillements sont prévus sur les circuits et à l'arrivée. Chaque participant doit signaler son passage en communiquant son numéro de bracelet.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. En l'absence de représentant légal ou d'un adulte, le mineur ne sera pas autorisé à s'inscrire et à participer à la randonnée.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.
- Pour la tranquillité des participants et éviter tout incident, les chiens sont acceptés mais doivent être tenus en laisse.
- **Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les autres usagers des sentiers.**
Soyez vigilants lorsque le circuit emprunte ou traverse une route ou lorsqu'il se trouve en bordure de rivière. Surveillez les enfants.
- Certains circuits empruntent des voies privées avec l'autorisation exceptionnelle des propriétaires. Veillez à ne pas occasionner de désagréments.
- La cueillette de fruits, noix, châtaignes, etc... est fermement interdite.
- Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place temporairement par les organisateurs.
- Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé aux participants de respecter ces horaires. **L'heure de début des inscriptions est fixée à 7 h 30. L'heure de retour à la salle est fixée à 16 h 00.**
- **Fin des inscriptions** : 21 Km : 09h00 - 13 et 16 km : 10h00 - 5 et 9 km : 14h00
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.
- La randonnée se déroulant dans le respect des règles sanitaires imposées par la préfecture au moment de la randonnée. Si nécessaire le 09/10/2022, les participants devront être en possession du **PASS SANITAIRE** ou d'un **Test PCR** et s'engagent également à porter un masque dans les endroits à forte fréquentation : Inscriptions, Ravitaillements, Arrivée, ...
- **Dans une démarche éco-responsable, nous ne proposons pas de gobelets plastiques jetables sur les ravitaillements (Les gobelets sont soit apportés par les participants, soit achetés au départ (table des inscriptions – Prix 1 €).**

En cas de problème, liste des personnes à contacter :

Coordinateur de sécurité : **Jacques FOUARD - 06 26 57 57 16**

Tracés : **Pascal GUICHERD – 06 71 01 43 95**

Organisation / Repas : **Jean-Paul CONRAD : 06 38 66 41 59 - Denis BAVUZ : 06 22 63 45 94**

Pompiers – **Tél : 18 (N° International : 112)**

Parcours 13 Km	:	Flèches BLEU	→	+ Rubalise ROUGE (Commun) et BLEUE
Parcours 16 Km	:	Flèches ROUGE	→	+ Rubalise ROUGE
Parcours 21 Km	:	Flèches NOIRE	→	+ Rubalise ROUGE (Commun) et JAUNE/NOIR

Description du tracé :

Départ Commun 13, 16 et 21 Km :

Prendre à droite en sortant de la salle polyvalente, remonter vers la Mairie
 Traversée de Saint Genix : Parc de l'Office du Tourisme, passage derrière la Mairie, passer sous la porte de savoie, Direction Rochefort, Prendre la Route de Cote Envers
 Prendre le chemin de terre à droite 200 m après le Château de St Genix
 Au sommet, redescendre à gauche « Le pas de l'âne » direction Cote Envers (Chemin de Compostelle)
 Suivre la route jusqu'au gîte « Cote Envers » où se trouve le 1^{er} ravitaillement
 Reprendre la montée jusqu'au chemin du Realet, via le chemin de terre sur la droite

Parcours 13 Km :

Monter le chemin du Realet, au sommet, prendre à gauche Route du Cellier
 Tourner devant la Coutellerie Balitrand, passer devant et Berland TP
 Traverser la Route de Rochefort, Accès au 2eme ravitaillement (Hangar Berthier – Chemin du Lavoir)

Parcours 16 Kms :

Redescendre le Chemin du Réalet jusqu'à la Paillassonne, continuer tout droit sur le chemin de terre
 Prendre à droite la montée dans le bois à 600 m
 Au sommet prendre à gauche, descendre, puis remonter jusqu'à l'antenne de Rochefort (à gauche du Lotissement), en traversant un pré.
 A l'antenne, redescendre et prendre à droite en traversant la route de Saint Genix
 Prendre le chemin à gauche après la ferme Rubaud
 Suivre les chemins balisés sur Urice jusqu'au 2eme ravitaillement (Hangar Berthier – Chemin du Lavoir)

Parcours 21 Kms :

Redescendre le Chemin du Réalet jusqu'à la Paillassonne, continuer tout droit sur le chemin de terre
 Traverser la route d'Urice
 400 m plus loin prendre à gauche la descente vers le ruisseau du Truison
 Traverser le Truison et suivre le chemin
 Rejoindre le chemin du Freney jusqu'au hameau de la Blanchiniere à Sainte Marie d'Alvey.
 Suivre à droite la Boucle de la Blanchiniere jusqu'à la route de Rochefort
 Le ravitaillement N°3 se trouve Chemin de Truison, direction « Les Bertets »
 Traverser le pont sur le Truison en direction de Rochefort, boucle de Plévieux
 Traverser la route de Saint Genix
 Prendre en face Chemin de la Perriere, puis au fond de la descente à gauche chemin de la Massette
 Puis sur la Route des Vignes, tourner à droite Montée du Toudan, puis passage de la Bigotte
 Tourner à droite Route d'Urice, puis à gauche Chemin d'Urice
 Suivre les chemins balisés sur Urice jusqu'au 3eme ravitaillement (Hangar Berthier – Chemin du Lavoir)

Retour Commun 13, 16 et 21 Km :

Chemin de la Cretaz à Urice, à droite Route du Bois de Montdragon, à gauche route de Bachelin, à droite Route de Layat. Prendre le chemin de terre à droite du Gite « La Parenthèse » puis à gauche Chemin du Sablon, à gauche route des 4 Pierres et prendre le chemin de terre jusqu'à l'impasse de Layat. A gauche impasse du Magnon, à gauche Route de Bas Bachelin, Descendre le chemin du Carré, à droite Chemin du bas Joudin, à gauche Chemin du Charat
 Traverser la Route de Pont de Beauvoisin et suivre le chemin du bords du guiers jusqu'à la Salle Jean Bouchard